

## C. — LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

UN DÉBAT SUR LES ÉCHANGES  
FRANCO-MAROCAINS.A la Confédération générale française  
de la production

La régression rapide des importations françaises au Maroc ne pouvait manquer d'alerter l'attention des producteurs français. Sur l'initiative de la Confédération générale de la production française, s'est tenue le 16 octobre, à Paris, au siège de cette organisation, une réunion qui groupait un certain nombre de représentants des milieux d'affaires français de la métropole et du Maroc, notamment : MM. Gounod, de l'industrie chimique ; Fabre, du comité des houillères ; Picard, du comité des forges ; Domergue, de la chambre syndicale de l'automobile ; Gallet, etc. Parmi les délégués de l'Union coloniale figuraient MM. Leneveu, général Simon, Hersent, de Johanis, de Lacroix. Le comité central des industriels du Maroc avait délégué MM. Mas, Migaux, Mourgniot, Hoffherr, Plas et Simoneau. Notons également MM. Beaugé, directeur de l'Office chérifien des phosphates, commandant Toussaint, Merle, etc.

M. de Lavergne, directeur de la Confédération générale de la production française, présidait, assisté de M. Leneveu, directeur général de l'Union coloniale française, et tous deux exposèrent à l'assemblée les problèmes soulevés par le réaménagement de l'acte d'Algésiras en les plaçant dans le cadre de l'évolution des échanges franco-marocains. Ils opposèrent à l'envahissement progressif des produits extérieurs sur le marché marocain et, notamment, des produits japonais, la diminution continue des importations françaises, ainsi qu'en témoigne, par exemple, l'examen des statistiques suivantes relatives aux six premiers mois des années 1930 et 1934.

## En valeur pour les 6 premiers mois de

	1930	1934
Importations totales .....	1.182.980.000 fr. pour 598.000 t.	681.225.000 fr. pour 464.716 t.
Part de la France et de l'Algérie ..	693.568.000 fr. soit 60 %	316.003.000 fr. soit 46 %
Part de l'étranger.	489.412.000 fr. soit 40 %	365.222.000 fr. soit 54 %

En revanche, le pourcentage accru des exportations marocaines vers la France constitue un autre fait dont on ne peut sous-estimer l'importance.

Exportations marocaines vers la France  
en valeur pour les 6 premiers mois de

	1930	1934
Exportations totales .....	346.957.000 fr.	258.566.000 fr.
Part de la France.	119.818.000 fr. soit 35 %	163.101.000 fr. soit 62 %
Part de l'étranger.	227.139.000 fr. soit 65 %	95.465.000 fr. soit 38 %

A la lumière de ces statistiques M. Pierre Mas, président de la commission économique et douanière du comité central des industriels du Maroc, s'efforça d'abord de montrer le caractère fragile et contradictoire des thèses fréquemment invoquées par des esprits insuffisamment informés qui prétendent obtenir pour la France des avantages préférentiels sur le marché marocain tout en contestant à prement l'entrée en France des produits marocains. Ces thèses peuvent se résumer comme suit :

1° La qualité de nation protectrice, ainsi que les efforts militaires, administratifs et financiers consentis par la France depuis 1912 pour la mise en valeur du Maroc, doivent permettre à la métropole d'obtenir des avantages certains pour l'entrée des produits français au Maroc et cela sans même avoir à lui accorder une contre-partie commerciale quelconque.

2° La situation diplomatique du Maroc lui confère vis-à-vis de la France la qualité de nation étrangère et la France n'a pas raison, par conséquent, d'accorder des avantages douaniers spéciaux aux produits en provenance du Protectorat.

3° Les avantages douaniers consentis par la France permettent au Maroc d'exporter sa production sur la métropole et représente un cadeau évalué à 250.000.000 de francs, en contre-partie duquel le producteur français peut raisonnablement prétendre à certains avantages pour l'entrée des produits français au Maroc, alors qu'actuellement il n'en existe aucun.

Il est inexact, déclara en particulier M. Pierre Mas, de prétendre que l'économie marocaine est exclusivement concurrente de l'économie française, comme il est absolument faux de qualifier de cadeau annuel de 250.000.000 de francs les avantages douaniers des contingents.

L'économie marocaine s'est orientée vers une politique de décentralisation et de complément de l'économie française. La France importe normalement les blés de force, les céréales secondaires, les porcs, les oranges et légumes, les conserves de viande, de légumes et de fruits, les primeurs, le vin, le crin végétal, les phosphates, les graines, les huiles, les minerais que le Maroc lui offre ou peut lui offrir.

Par ailleurs, si le chiffre de 250.000.000 de francs exposé représente bien le montant théorique des droits de douane, dont par le jeu des contingents en franchise il est fait remise au Maroc, il ne s'ensuit pas que cette somme soit effectivement offerte par l'économie française au Protectorat.

On voudra bien admettre, en effet, que si le blé marocain était taxé à son entrée en France, à raison même du tarif le plus favorable, soit 80 francs les 100 kilos pour le blé dur, 40 francs les 100 kilos + 2 % *ad valorem* sur les céréales secondaires, etc., pas un kilo de ces produits ne se présenterait à l'entrée de la France.

On ne compare pas un manque à percevoir avec un versement effectif, pas plus qu'une perte sèche avec un manque à gagner.

A son tour, M. Mourgniot souligna qu'il n'y a pas de limite à la baisse des prix des produits extérieurs sur un marché libre comme le marché marocain, alors surtout que les pratiques commerciales désordonnées de vente « coûte que coûte » au-dessous du prix de revient se trouvent encore favorisées par les modalités diverses de subsides ou de primes gouvernementales à l'exportation.

Dans une telle lutte, le produit français handicapé par un niveau de prix très élevé se trouve d'avance sacrifié. Si le régime douanier actuel n'est pas modifié, il faut entrevoir une régression régulière des importations françaises au Maroc. On peut même prédire que l'essentiel du déficit commercial marocain sera obtenu au détriment du commerce français.

Ces conséquences seront funestes non seulement pour la production française, mais encore pour le Maroc lui-même. D'abord favorable, en effet, à la consommation locale, tant que le public aura le sentiment de conserver le même volume de revenus, cette baisse des produits importés deviendra néfaste au fur et à mesure qu'avec la compression des prix de revient des articles marocains et par là des salaires, se généralisera une diminution brutale du *pouvoir d'achat marocain*.

L'issue de ce conflit commercial n'est pas douteuse. La production marocaine, jeune, insuffisamment équipée et expérimentée, ne s'appuyant que sur un marché local étroit, sera inévitablement *vaincue* par des produits étrangers qui ne constituent que des surplus de production et n'obéissent point ainsi aux lois de concurrence des prix de revient.

Le dogme de l'intangibilité de l'acte d'Algésiras se trouve depuis longtemps entamé et le Maroc n'a pu résister à l'envahissement que par des mesures de protection indirecte ou par l'intervention de dispositions qui supposent déjà une modification très sensible d'aménagement de l'acte d'Algésiras. Si des lois indispensables de sauvegarde n'avaient pas maintenu à des niveaux artificiels le prix de certains produits, il en serait résulté un fléchissement peut-être fatal de l'économie marocaine.

Problème *économique* car il engage l'avenir des 20 milliards de capitaux publics et privés investis par la France dans l'Empire chérifien, mais problème *politique* aussi car la prépondérance

économique est un facteur de puissance administrative et l'invasion de produits étrangers en menaçant l'artisanat marocain compromettrait l'avenir de notre influence dans le pays.

Un débat général auquel prirent part notamment MM. Hersent, Gounod, Leneveu permit de conclure à la mise en application urgente des mesures de politique contractuelle et douanière à l'étude.

Dans l'ordre contractuel le Maroc doit veiller à ce que les *accords commerciaux passés par la métropole* préservent les intérêts marocains. La France n'a-t-elle pas inauguré récemment des accords concernant exclusivement ses colonies. Une convention relative à l'Indo-Chine vient de se conclure entre la France et le Japon, une autre relativement à l'Indo-Chine aussi se négocie présentement avec la Chine, enfin il est toujours question d'un accord entre l'Afrique du Sud et la France concernant Madagascar.

Par ailleurs, dans ses relations avec ses divers pays fournisseurs, le Maroc doit substituer peu à peu les méthodes de réciprocité à la politique antérieure d'égalité de traitement, c'est-à-dire réserver son marché à ses seuls clients et d'après le volume de leurs achats.

En ce sens, le Maroc favoriserait utilement la mise en pratique d'un contingentement à l'importation de nature à accroître l'entrée de produits français suivants : notamment, tissus de laine, coton et soie, machines, sucre raffiné, autos et carrosseries, ouvrages en métaux, etc.

Certaines personnalités ont même estimé que les apports de crédit public de la France au Maroc devaient en toute justice comporter une extension des ventes françaises dans le pays, et ont cité l'exemple des lois d'emprunts tunisiennes qui contiennent comme contre-partie des fournitures métropolitaines de capitaux des obligations d'achat en France. A titre documentaire nous reproduisons ici une disposition de cette nature contenue dans la loi du 21 août 1920 autorisant le Gouvernement tunisien à contracter un emprunt de 255 millions de francs pour compléter son outillage économique (*Journal officiel* français du 21 août 1920, page 11287) :

« Tous les matériaux et tout le matériel nécessaires à la construction et à l'exploitation des lignes ferrées seront de provenance française ou tunisienne, sauf les dérogations exceptionnelles autorisées par décrets spéciaux du Président de la République rendus en conseil des ministres. »

Plusieurs personnalités présentes ont mis leurs collègues en garde contre les *dangers* d'une *politique d'accords de compensation* qui, en se bornant à octroyer des contingents, ne ferait que consolider une situation de fait. L'allocation de contingents ne saurait en aucun cas constituer la rançon de la libération tarifaire marocaine et il importe de ne jamais dissocier le point de vue contractuel et le point de vue tarifaire.

Quant aux méthodes tarifaires, l'assemblée s'est prononcée nettement contre une réforme d'ordre *purement fiscal* qui se proposerait simplement un relèvement *automatique* et *uniforme* destiné à procurer un renfort de ressources budgétaires.

## RELEVÉ

des produits originaires et provenant de la zone française de l'Empire chérifien expédiés en franchise en France et en Algérie sous le régime du décret du 28 décembre 1926, complété par la loi du 2 avril 1932 et en application des décrets du 31 mai 1934, pendant la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 1934.

PRODUITS	Unités	CREDIT 1 <sup>er</sup> juin 1934 au 31 mai 1935	TOTAUX des sorties au 31 août 1934
<i>Animaux vivants</i>			
Chevaux .....	Têtes	500	1
Chevaux desintés à la boucherie.	"	4.000	386
Bestiaux de l'espèce bovine ..	"	30.000	1.277
Bestiaux de l'espèce ovine ..	"	330.000	68.735
Bestiaux de l'espèce caprine ..	"	10.000	1.761
Bestiaux de l'espèce porcine ..	Qx.	34.000	7.726
Volailles vivantes .....	"	1.250	499
<i>Produits et dépouilles d'animaux</i>			
Viandes fraîches, viandes réfrigérées et viandes congelées :			
A. — De porcs .....	"	5.000	41
B. — De moutons .....	"	10.000	1.626
Viandes salées ou en saumure, à l'état cru, non préparées..	"	3.000	214
Charcuterie fabriquée, non compris les pâtes de foie .....	"	2.000	165
Volailles mortes (non préparées).	"	250	2
Boyaux .....	"	3.000	54
Laines en masse, teintes, laines peignées et laines cardées ..	"	500	101
Graisses animales, autres que de poisson :			
A. — Suifs .....	"	1.000	5
B. — Saindoux .....	"	3.000	203
C. — Huiles de saindoux ..	"	65.000	2.499
Cire .....	"	100	11
Oeufs de volailles, d'oiseaux et de gibier .....	"		
Miel naturel pur .....	"		
<i>Pêches</i>			
Poissons d'eau douce, frais, de mer, frais ou conservés à l'état frais par un procédé frigorifique .....	"	(1) 11.000	1.519
Poissons secs, salés ou fumés, poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés, autres produits de pêche.	"	50.000	8.694
<i>Farineux alimentaires</i>			
Blé tendre .....	"	1.650.000	565.605
Blé dur .....	"	150.000	51.913
Farines de blé dur et semoules (en gruau) de blé dur .....	"	60.000	11.177
Avoine en grains .....	"	250.000	21.133
Orge en grains .....	"	2.500.000	552.704
Seigle en grains .....	"	5.000	225
Maïs en grains .....	"	850.000	107.693
Légumes secs en grains et leurs farines :			
Fèves et féverolles .....	"	225.000	225.000
Pois pointus .....	"	20.000	9.083
Haricots .....	"	5.000	68
Lentilles .....	"	50.000	7.210
Pois ronds .....	"	80.000	64.031
Sorgho ou dari en grains .....	"	50.000	
Millet en grains .....	"	30.000	7.960
Alpiste en grains .....	"	50.000	11.800

(1) Dont 6.000 quintaux au maximum à destination de l'Algérie

PRODUITS	Unités	CREDIT 1 <sup>er</sup> juin 1934 au 31 mai 1935	TOTAUX des sorties au 31 août 1934
<i>Fruits et graines</i>			
Fruits de table ou autres, frais non forcés :			
Amandes .....	Qx.	500	42
Carrobes, caroubes ou carouges.	"	30.000	122
Oranges (douces ou amères), cédrats et leurs variétés non dénommées .....	"	(1) 27.500	653
Figs .....	"	500	7
Pêches, prunes, brugnons et abricots .....	"	500	64
Raisins de table ordinaires ....	"	1.000	33
Non dénommés ci-dessus y compris les figues de cactus, les prunelles et les baies de myrtille et d'airelle, à l'exclusion des raisins de vendange et moûts de vendange .....	"	200	200
Fruits de table ou autres secs ou tapés :			
Amandes et noisettes sans coques .....	"	30.000	615
Fruits de table ou autres, confits ou conservés .....	"	3.000	136
Graines et fruits oléagineux :			
Lin .....	"	200.000	19.577
Ricin .....	"	30.000	8
Non dénommés ci-dessus ..	"	10.000	22
Graines à semencer autres que de fleurs, de luzerne, de minette, de ray-gras, de trèfles et de betteraves y compris le fenugrec .....	"	60.000	1.522
<i>Dentrées coloniales de consommation</i>			
Confitures, gelées, marmelades, compotes, purées de fruits et produits analogues contenant du sucre (cristallisable ou non) ou du miel .....	"	500	251
Cuites de fruits, pulpes de fruits en boîtes de plus de 4 kilos net l'une, raisiné et produits analogues sans sucre (cristallisable ou non) ni miel.	"	10.000	95
<i>Huiles et sucres végétaux</i>			
Huiles volatiles ou essences :			
A. — De fleurs .....	"	300	7
B. — Autres .....	"	400	8
<i>Espères médicinales</i>			
Herbes, fleurs et feuilles : fleurs de roses de Provins, menthe mondée, menthe bouquet ....	"	2.000	269
<i>Bois</i>			
Bois communs, ronds, bruts, non équarris .....	"	1.000	25
Liège brut, rapé ou en planches :			
Liège de reproduction ....	"	60.000	12.225
Liège mâle et déchets .....	"	40.000	8.095
Charbon de bois et de chênevottes .....	"	3.000	174
<i>Teintures et tanins</i>			
Ecorces à tan mouluées ou non.	"	15.000	2.192
<i>Produits et déchets divers</i>			
Légumes frais .....	"	136.000	56.365
Légumes salés, confits, légumes conservés en boîtes ou en récipients hermétiquement clos ou en fûts et légumes desséchés .....	"	15.000	5.545

(1) Dont 10.000 quintaux au maximum à destination de l'Algérie.

PRODUITS	Unités	CRÉDIT 1 <sup>er</sup> juin 1934 au 31 mai 1935	TOTAUX des sorties au 31 août 1934
<i>Poteries, verres et cristaux</i>			
Autres poteries en terre commune, vernissées, émaillées, ou non .....	Qx.		93
<i>Tissus</i>			
Etoffes de laine pure pour ameublement .....	»	100	7
Tissus de laine pure pour habillement, draperie et autres ..	»	100	31
Tapis revêtus par l'Etat chérifien d'une estampille garantissant qu'ils n'ont été tissés qu'avec des laines soumises à des colorants de grand teint.	Mq.	30.000	13.329
Couvertures de laine tissées ..	Qx.	20	13
Tissus de laine mélangée .....	»	100	13
Vêtements, pièces de lingerie et autres accessoires du vêtement en tissu ou broderie confectionnés en tout ou partie ..	»	1.000	16
<i>Peaux et pelleterie ouvrées</i>			
Peaux seulement tannées à l'aide d'un tannage végétal, de chèvres, de chevreaux ou d'agneaux .....	»	350	46
Peaux chamoisées ou parcheminées, teintées ou non, peaux préparées corroyées dites « filali » .....	»	500	101
Babouches .....	»	3.500	11
Maroquinerie .....	»	700	154
Valises, sacs à mains, sacs de voyage, étuis .....	»	100	16
<i>Ouvrages en métaux</i>			
Ouvrages dorés ou argentés par divers procédés .....	»	10	1
Objets d'art ou d'ornement en cuivre ou en bronze .....	»	600	155
Articles de lampisterie ou de ferblanterie .....	»	100	1
<i>Meubles</i>			
Meubles autres qu'en bois courbé : Sièges .....	»		
Meubles autres qu'en bois courbé, autres que sièges, pièces et parties isolées .....	»	200	24
<i>Ouvrages de sparterie et de vannerie</i>			
Tapis et nattes d'alfa et de jonc .....	»	8.000	903
Vannerie en végétaux bruts, articles de vannerie grossiers en osier seulement pelé ; vannerie en rubans de bois, vannerie fine d'osier, de paille ou autres fibres avec ou sans mélange de fils de divers textiles.	»	550	17
Cordages de sparte, de tilleul et de jonc .....	»	200	4

**MOUVEMENT COMMERCIAL PAR PUISSANCES  
PENDANT LES HUIT PREMIERS MOIS DE 1934.**

DÉSIGNATION DES PUISSANCES	VALEURS EN FRANCS	
	Importations	Exportations
France .....	395.941.755	216.080.269
Japon .....	72.878.119	975.903
Etats-Unis .....	49.294.984	3.292.058
Belgique .....	46.581.686	7.912.423
Chine .....	42.587.455	2.940
Roumanie .....	39.172.848	373.360
Angleterre .....	38.558.890	15.048.693
Italie .....	29.834.265	25.398.452
U.R.S.S. ....	18.356.756	11.050
Espagne .....	17.766.429	35.785.718*
Pays-Bas .....	16.286.168	10.180.660
Allemagne .....	16.066.926	13.867.232
Poss. Holl. Amér. ....	15.219.252	»
Tchécoslovaquie .....	9.096.777	46.321
Algérie .....	7.299.946	38.963.743*
Yougoslavie .....	6.920.815	852.674
Suisse .....	6.851.631	13.667
Danemark .....	6.734.339	10.150.663*
Indes anglaises .....	5.191.651	310
Brésil .....	5.094.730	1.200
Cuba .....	4.986.731	5.700
Suède .....	4.861.456	110.114
Portugal .....	4.815.874	1.178.837
Autriche .....	4.275.021	23.400
Indochine française .....	4.233.424	369.272
Argentine .....	3.255.511	»
Pologne .....	2.923.295	1.431.373
Irak .....	2.194.241	3.436
Uruguay .....	1.805.735	7.620
Mexique .....	1.526.281	3.558
A.O.F. ....	1.301.264	3.179.479*
Indes hollandaises .....	1.162.241	950
Tunisie .....	1.122.111	439.914
Iles Canaries .....	1.116.557	2.664.845*
Perse .....	1.100.839	»
Venezuela .....	1.072.193	»
Finlande .....	857.788	30.445
Egypte .....	701.612	22.754
Norvège .....	403.054	1.469.848*
Autres pays .....	4.661.313	13.261.997
Total .....	894.111.963	403.160.878

\* En plus aux export. : Espagne : 18.019.289 ; Algérie : 31.663.797 ; Danemark : 3.416.324 ; A.O.F. : 1.878.215 ; Iles Canaries : 1.548.288 ; Norvège : 1.066.794.

**IMPORTATION ET EXPORTATION DES PRINCIPALES MARCHANDISES  
PAR LES FRONTIÈRES DE TERRE ET DE MER DU MAROC FRANÇAIS (Commerce spécial).**

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Unités	9 PREMIERS MOIS 1934			
		Quantités		Valeurs (milliers de francs)	
		Totales	dont Casabl.	Totales	dont Casabl.
<b>Importation</b>					
<i>Matières animales</i>					
Viandes fraîches et frigorifiées .....	QB	660	658	759	758
Viandes congelées .....	»	7.972	6.406	2.339	1.992
Lait concentré .....	»	10.138	8.676	3.838	3.336
Fromage .....	»	12.145	11.579	7.523	7.061
Beurre .....	»	15.392	14.660	5.995	5.664
<i>Matières végétales</i>					
Pommes de terre .....	QB	105.181	75.629	3.014	2.214
Sucre brut en poudre .....	QN	141.887	141.887	6.398	6.398
Sucre raffiné .....	»	902.946	361.946	92.878	37.065
Café vert .....	QB	16.645	13.185	5.961	4.681
Thé .....	»	46.818	41.218	43.917	38.122
<i>Huiles alimentaires :</i>					
d'olives .....	»	16.942	9.136	5.248	2.886
d'arachides .....	»	25.895	18.587	5.318	3.837
de soya .....	»	32.577	26.159	4.355	3.208
Vins ordinaires en futailles .....	HL	31.427	27.180	2.519	2.186
vins de Champagne .....	»	690	613	1.110	988
Vins de liqueurs .....	»	8.944	5.570	6.303	4.671
Bières en futailles .....	»	13.732	11.239	1.645	1.401
Bières en bouteilles .....	»	1.449	1.090	329	233
Liqueurs .....	»	5.931	3.149	3.405	2.443
<i>Matières minérales</i>					
Chaux .....	QB	8.269	149	109	5
Ciment à prise lente .....	»	598.747	177.535	6.591	2.060
Ciment à prise rapide .....	»	18.312	5.838	424	157
Houille crue .....	»	868.247	746.763	7.231	5.879
Briquettes .....	»	292.454	143.439	3.324	1.613
Pétroles .....	»	95.057	16.581	9.824	1.678
Essences .....	»	663.734	112.041	64.771	11.561
Huiles de graissage .....	»	43.654	40.394	8.793	8.115
Huiles minérales combustibles .....	»	87.783	11.520	2.769	372
Fers de construction .....	»	81.005	40.521	4.304	2.167
<i>Fabrications</i>					
Savons ordinaires .....	QB	44.110	22.127	6.134	3.019
Bougies en paraffine .....	»	20.617	7.711	5.411	2.201
Tissus en coton blanchis .....	»	50.713	45.613	43.111	37.899
Tissus en coton teints .....	»	33.596	26.781	30.190	23.255
Chaussures .....	»	3.488	3.101	8.345	7.403
Machines agricoles et pièces détachées.	»	8.243	7.036	3.259	2.809
Automobiles carrossées .....	N.	3.192	2.984	43.826	41.090
Allumettes .....	QB	6.538	4.665	3.939	2.874
<b>Exportation</b>					
<i>Matières animales</i>					
Chevaux de boucherie .....	T.	1.310	1.310	979	979
Bovins .....	»	2.639	210	1.164	142
Ovins .....	»	129.485	999	9.956	95
Caprins .....	»	3.050	9	157	2
Porcins .....	»	28.847	23.326	6.790	5.266
Escargots .....	Qx	3.537	3.131	257	239
Viandes fraîches .....	»	2.887	2.877	1.202	1.196
Viandes congelées .....	»	226	106	119	63
Peaux de bœufs .....	»	14.986	13.946	2.905	2.620
Peaux de moutons .....	»	2.488	2.435	722	711
Peaux de chèvres .....	»	2.765	2.430	1.024	941
Laine en suint .....	»	8.307	4.436	2.551	1.382

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Unités	9 PREMIERS MOIS 1934			
		Quantités		Valeurs (en milliers de francs)	
		Totales	dont Casabl.	Totales	dont Casabl.
<b>Exportation (suite)</b>					
Laine lavée .....	Qx	1.156	576	683	375
Laine d'effilochage .....	»	6.404	2.236	2.105	647
Conserves de poissons secs .....	»	7.925	4.486	1.070	640
Œufs de volailles .....	»	61.443	45.481	25.723	19.976
Conserves de sardines .....	»	52.647	33.973	21.300	13.893
Conserves de poissons divers .....	»	2.710	2.566	1.441	1.361
<i>Matières végétales</i>					
Blé dur .....	Qx	46.099	2.187	3.337	122
Blé tendre .....	»	1.215.200	375.053	79.008	24.431
Avoine .....	»	46.433	16.005	1.840	645
Orge .....	»	1.385.405	603.457	52.085	22.825
Maïs .....	»	273.089	81.122	13.037	3.976
Farine de blé tendre .....	»	2.446	2.096	198	169
Farine de blé dur .....	»	603	199	54	12
Fèves .....	»	323.392	156.544	18.070	8.817
Pois chiches .....	»	30.672	14.710	2.238	1.101
Pois ronds .....	»	94.780	59.301	8.245	5.207
Millet .....	»	30.110	855	1.563	53
Alpiste .....	»	49.910	15.712	4.486	1.456
Lentilles .....	»	10.420	8.335	1.032	825
Pommes de terre .....	»	38.723	38.596	4.318	4.310
Graines de lin .....	»	31.915	16.189	2.995	1.527
Cumin .....	»	5.457	3.665	1.444	1.009
Coriandre .....	»	22.242	22.242	1.512	1.512
Liège mâle .....	»	52.794	1.815	1.557	61
Liège de reproduction .....	»	34.981	3.300	1.473	244
Crin végétal .....	»	459.116	360.230	23.490	19.198
Primeurs .....	»	157.987	151.461	25.240	24.591
Son .....	»	82.159	50.360	2.419	1.655
Vins ordinaires .....	Hl.	7.082	1.918	618	246
<i>Matières minérales</i>					
Phosphates naturels .....	Qx	8.545.214	8.545.214	100.385	100.385
Graphite .....	»	1.390	1.390	13	13
Minerai de plomb .....	»	»	»	»	»
Minerai de manganèse .....	»	35.969	3.624	402	59
Minerai de cobalt .....	»	7.375	7.375	1.179	1.179
Minerai de molybdène .....	»	1.018	1.018	1.357	1.357
<i>Fabrications</i>					
Superphosphates .....	Qx	40.798	40.798	610	610
Maroquinerie .....	»	438	188	1.389	727
Tapis estampillés .....	»	426	361	1.565	1.366
Babouches .....	»	887	873	2.276	2.250

MOUVEMENT DES IMPORTATIONS MAROCAINES EN 1934 (3<sup>e</sup> Trimestre)

BUREAUX	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	POIDS	VALEURS	POIDS	VALEURS	POIDS	VALEURS
Casablanca .....	36.751.206	77.879.809	45.842.451	73.471.576	45.147.452	71.313.255
Port-Lyautey .....	11.448.214	7.799.367	8.101.620	8.232.422	8.209.743	6.490.108
Rabat .....	4.582.389	4.731.644	4.360.613	5.216.017	5.027.872	4.057.787
Fedala .....	3.743.256	3.542.091	5.663.989	5.117.558	4.649.376	4.122.855
Mazagan .....	753.240	987.032	1.076.784	1.253.424	955.443	1.019.211
Safi .....	3.357.503	1.696.965	1.859.729	1.267.935	1.481.607	816.105
Mogador .....	1.013.706	2.136.786	1.121.445	2.118.104	930.365	1.462.061
Agadir .....	1.532.923	986.228	1.038.220	938.467	1.173.748	892.676
Oujda .....	5.866.801	7.763.578	4.692.444	7.755.207	4.576.783	8.208.959
	69.049.838	107.523.550	78.757.295	105.360.710	72.152.389	98.383.017

## MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DANS LES PORTS DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC

2<sup>e</sup> trimestre 1934

Nombre et tonnage des navires ayant opéré dans les ports de la zone française  
(Navires entrés et sortis. — Tonnage de jauge nette par pavillons)

	FRANÇAIS		ANGLAIS		ALLEMANDS		ESPAGNOLS		DIVERS		TOTAUX	
	Nb.	Ton.	Nb.	Ton.	Nb.	Ton.	Nb.	Ton.	Nb.	Ton.	Nb.	Ton.
2 <sup>e</sup> trimestre 1933 .....	666	1.240.846	188	599.550	158	226.794	208	203.548	754	635.800	1.974	2.906.538
2 <sup>e</sup> trimestre 1934 .....	663	1.272.139	170	472.682	182	303.866	306	178.388	752	656.347	2.073	2.883.422

## MOUVEMENT DE LA NAVIGATION DANS LES PORTS DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC.

(2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1934)

## Marchandises

PORTS	2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 1933			2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 1934		
	Importation	Exportation	Totaux	Importation	Exportation	Totaux
Port-Lyautey.....	58.435	23.349	81.784	40.316	16.560	56.877
Rabat-Salé.....	14.132	6.675	20.807	9.637	7.877	17.514
Fedala.....	11.199	15.669	26.868	21.918	5.426	27.344
Casablanca.....	164.944	364.256	529.200 (2)	182.762	466.797	649.559 (1)
Mazagan.....	2.378	5.637	8.015	3.042	4.796	7.838
Safi.....	6.479	11.444	17.923	12.083	7.463	19.546
Mogador.....	3.761	5.103	8.864	3.703	2.214	5.917
Agadir.....	12.423	3.363	15.786	9.853	4.328	14.181
Totaux .....	273.751	435.496	709.247	283.314	515.462	798.776

(1) Dont phosphates : 347.905 T. (2) Dont phosphates : 252.443 T.

### SITUATION ET DÉFENSE DE LA SOIERIE LYONNAISE AU MAROC.

Nous recevons de M. Chabert, directeur de l'Office du Maroc à Lyon, la suggestive note suivante qui précise utilement les difficultés et les efforts de la soierie lyonnaise au Maroc.

A vrai dire, la fourniture pour le Maroc est totalement différente suivant que l'acheteur est indigène ou européen ; nonobstant, comme la clientèle autochtone est infiniment plus nombreuse, comme en outre, certains accessoires de la toilette de la femme musulmane sont traditionnellement tissés de soie, les quantités de soieries importées à l'usage de nos protégés l'emportent de beaucoup.

Aussi, me bornerai-je à parler des tissus destinés à la clientèle des souks, de ces articles rehaussés de couleurs voyantes, à l'ornementation à la fois baroque et stylisée, qui donnent à certain « hanout » l'aspect de nid d'oiseaux rares prudemment dissimulés dans le clair-obscur de la kissaria de Fès : châles, lampas (et parmi eux ces lourds et riches damas qui tendent à disparaître), mousselines brodées, etc.

Personne n'ignore que jusqu'aux abords de 1929, Lyon avait le monopole presque exclusif de la vente des

tissus de cette catégorie et il ne serait jamais venu à l'idée que cette position pût être renversée, si bien qu'au début de 1929, quand un châle étranger brodé fit son apparition à Fès, la fabrique lyonnaise, pourtant avisée, s'émut à peine d'une tentative qu'elle croyait sans lendemain.

La position de Lyon était alors d'autant plus rassurante que la consommation s'était développée dans des proportions qu'explique la prodigalité des années d'après-guerre plus encore que l'augmentation du nombre des chalands, au fur et à mesure des soumissions.

Pour donner une idée de cette progression des besoins, on peut noter que les tissus de cette catégorie introduits au Maroc ont passé d'une valeur de 1.000.000 à 1.500.000 francs avant la guerre à 22, 25 et peut-être 30.000.000 en 1929.

En 1931, il fallut déchanter, une concurrence étrangère souvent ingénieuse, et profitant de la baisse des prix attaqua de toutes parts le marché marocain.

Les articles qui évincèrent progressivement les nôtres ne présentaient pas un caractère de nouveauté, mais reproduisaient, souvent sans même respecter certains dessins déposés, tous ces tissus étincelants qui étaient un patrimoine lyonnais. Tant et si bien qu'au début de 1934, l'éviction de la soierie française du marché marocain était presque consommée.

Que dire de l'attitude observée en l'occurrence par la clientèle indigène, par ces acheteurs dont l'attachement proverbial aux fournisseurs agréés repose sur un profond instinct de défiance ?

Insidieusement on a détaché l'acheteur musulman des articles de qualité supérieure qui étaient les seuls prisés autrefois, au moins du consommateur aisé ; le « tout-venant » a remplacé le tissu cher, à l'heure même où la crise faisait un appât irrésistible de la diminution corrélative des prix. Pourrait-on en vouloir à l'acheteur ?

Au surplus, est-on bien sûr que le blanc citadin, qui palpait amoureusement les tissus de soie pure, ne reviendra par un jour à une passion obscurcie par la dureté des temps ? La persévérance des Lyonnais, leur entêtement à regagner le terrain perdu, la souplesse d'une fabrication dont on ne saurait leur ravir de longtemps la maîtrise, une adaptation résolue et réfléchie, feront le reste.

Voici les termes du syllogisme, tels qu'ils se présentent à l'esprit de certains grossistes et détaillants des souks marocains :

Les châles, d'une qualité déterminée, étaient vendus par Lyon en 1920, de 350 à 400 francs la douzaine ;

Les châles de qualité approchante valent aujourd'hui de 100 à 120 francs la douzaine (1) ;

Donc, Lyon, abusant de la situation privilégiée, prélevait un bénéfice usuraire sur sa clientèle marocaine.

Il n'est point difficile de réfuter ces affirmations :

1° En 1929-1930, les articles soignés, qu'on rapproche un peu abusivement des articles médiocres livrés aujourd'hui, étaient établis au moyen de soie artificielle (150 deniers) valant 35 francs le kilo ; le même textile vaut 24 fr. 50 à l'heure qu'il est ;

2° Jusqu'en 1930, les filateurs livraient des soies de trois classes à des cours invariables. La nécessité d'écouler les contingents répartis depuis lors entre les différents filateurs a amené certains de ces derniers à consentir, aux dates de liquidation, des rabais sur quelques lots ; ces bonifications atteignent 2, 3 et même 4 francs au kilo ;

3° Les qualités se sont sensiblement avilées ; sans doute cette dépréciation est-elle à peine perceptible à l'examen, mais une simple décomposition du tissu démontrerait qu'on utilise désormais des fils gros au lieu de fils fins (150 deniers au lieu de 100 en chaîne et à partir de 200 jusqu'à 400 deniers en trame), le 400 deniers se substituant parfois au 200 deniers. Bref ! grâce à cette matière première d'un titre plus fort on est arrivé à des réductions d'un tout autre ordre de grandeur. On a remplacé les 130 coups de trame de jadis dont la façon s'élevait à 4 fr. 50 et plus, par un travail à 80 coups qui coûte 2 fr. 50 à 3 francs.

4° Cette frange vapoureuse, chevelure du châle, était autrefois calamistrée : on a renoncé à en figuler l'ordonnance. On a diminué le nombre de nœuds : 5 ou 10 centimètres en largeur au lieu de 8, 1 ou 2 en longueur au lieu de 3 ou 4 ; on a réduit la grille qui formait un harmonieux quadrillage de transition entre le corps du châle et sa frange ; d'où une économie qui n'est pas négligeable ;

5° En matière d'apprêt, on a abaissé la qualité ; ce qui valait en 1930 1 fr. 25 par châle est tombé aujourd'hui à 0 fr. 55 ;

6° Pour la teinture nous avons entendu fréquemment les indigènes se plaindre de ce que les coloris se conservaient mal et ne résistaient pas à l'injure du temps. A qui s'en prendre ? Pour rétablir la chance des armes, les Lyonnais ont dû suivre la concurrence : ce qui valait 7 francs au kilo revient aujourd'hui 2 fr. 50 ;

7° La main-d'œuvre elle-même a subi des diminutions dont il serait vain de chiffrer l'importance ; nos artisans, nos façonniers se contentent d'une rémunération très inférieure à celle qui leur était consentie durant les années de pléthore.

On nous accordera que tous ces facteurs, dont les contingences du moment accentuent les répercussions, expliquent sans ambiguïté que des châles vendus de

350 à 400 francs la douzaine en 1929, soient offerts aujourd'hui à 100 ou 125 francs et que les lampas, dont le prix de revient s'est ressenti des mêmes particularités, sauf une, et dont la largeur a passé de 0 m. 57 à 0 m. 53 se traitent à 4 fr. 25 le mètre après 12 et 15 francs.

La crise est mauvaise conseillère qui a fait oublier à une partie de notre clientèle marocaine une politique de qualité qui faisait honneur à sa sagesse en même temps qu'à son goût. La concurrence ne lui apporte en fait que déception, car il faut renouveler fréquemment des articles qui cèdent à une usure prématurée.

M. CHABERT.

Directeur de l'Office du Maroc de Lyon.

## COMMERCE ANGLO-MAROCAIN

Suivant les renseignements fournis par l'attaché commercial près l'ambassade de France en Grande-Bretagne, le commerce anglo-marocain pendant le premier semestre de l'année en cours s'est établi ainsi qu'il suit :

	1933 (6 1 <sup>er</sup> mois)	1934 (6 1 <sup>er</sup> mois)
Exportations sur le Maroc de produits d'origine anglaise..	626.427	396.328
Exportations sur le Maroc de produits d'origine étrangère ou coloniale .....	19.219	21.006
Total des exportations de l'Angleterre sur le Maroc .....	645.646	417.334
Importations en Angleterre du Maroc .....	57.036	118.258
Balance visible, favorable à l'Angleterre .....	588.610	299.076

Les importations d'articles marocains en Angleterre atteignant £ 118.258 sont en progrès de £ 61.222 par rapport à celles des six premiers mois de 1933. Il n'est malheureusement pas possible de connaître pour cette période les rubriques qui enregistrent les avances les plus notables, car les statistiques mensuelles des douanes dont sont tirés ces renseignements ne reprennent nommément le Maroc que pour les *amandes*, qui comptent pour 2.268 cwts (1 cwt = 50 kg. 800) valant £ 9.033 contre 2.072 cwts représentant £ 8.580 pour la période correspondante de 1933.

En ce qui concerne les exportations sur le Maroc de produits d'origine anglaise, elles ont compté pour £ 396.328, soit £ 270.099 de moins que pour les six premiers mois de l'année précédente.

Cette diminution est due presque entièrement à la baisse des exportations anglaises de *tissus de coton en pièces*, de toutes sortes, qui, en 1933, ont été de 21.900.000 yards carrés, valant £ 223.523, alors qu'elles ne sont plus que de 7.669.000 yards carrés d'une valeur de £ 110.223 pour les six premiers mois de l'année en cours.

Par contre, on remarque une légère avance pour le charbon : 65.760 tonnes valant £ 49.400 pour le premier semestre de 1933 contre 63.089 tonnes (£ 47.780) pour la période correspondante de 1934.

D'autre part, l'exportation anglaise vers le Maroc de produits d'origine étrangère ou coloniale ont été de £ 21.600, soit une augmentation de £ 2.381 sur la période correspondante de 1933.

(1) Il est expédient de constater qu'un châle brodé, de provenance étrangère, se vendait 500 à 550 francs la douzaine en 1929, lors de son apparition sur le marché. Il se traite aujourd'hui, dans des qualités, bien entendu, un peu amoindries, à 175 francs. Où est la différence ?